

Les membres du Sénat sont informés qu'une commission sous le Grand Sceau a été émise nommant l'honorable Thomas Vien Président du Sénat.

Ladite commission est alors lue par le greffier, comme suit:

ATHLONE

(L.S.)

CANADA

GEORGE SIX, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des Mer, Défenseur de la foi, Empereur des Indes.*

A l'honorable THOMAS VIEN, l'un de nos conseillers versés dans la science du droit, membre du Sénat et sénateur pour la circonscription de De Lorimier, dans la province de Québec, en Notre Dominion du Canada.

LOUIS ST-LAURENT, Procureur-général, Canada.

SALUT:

SACHEZ que, mettant une confiance spéciale en votre loyauté, intégrité et capacité, Nous vous avons, en vertu des dispositions de l'article trente-quatre de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, constitué et nommé, et Nous vous constituons et nommons par les présentes vous ledit THOMAS VIEN, Président du Sénat.

POUR détenir, exercer et jouir dudit office de Président du Sénat avec tous les pouvoirs, droits, autorité, privilèges, bénéfices, émoluments et avantages attachés audit office de droit et en vertu de la Loi, durant Notre bon plaisir.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre cher Oncle, Notre très fidèle et très Aimé Cousin et Conseiller, ALEXANDRE AUGUSTE FREDERIC GEORGES, Comte d'Athlone, Chevalier de Notre Ordre très noble de la Jarretière, Membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, Grand Maître de Notre Ordre très distingué de Saint Michel et de Saint George, Chevalier grand-croix de Notre Ordre Royal de Victoria, Compagnon de Notre Ordre du Service distingué, Colonel de Notre Armée (retraité), ayant le grade honorifique de Major-Général, un de Nos aides de camp personnels, Gouverneur Général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, ce vingt-troisième jour de janvier, en l'année de Notre Seigneur mil neuf cent quarante-trois et de Notre Règle la Septième.

Par ordre,

N. A. McLARTY,
Secrétaire d'Etat du Canada.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au Journal.